

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 juin 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2010-559-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2010-560-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2010-561-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 MAI 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 26 mai 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2010-562-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 3 mai 2010 ;
  - de la Commission du développement durable et de l'environnement du 11 mai 2010 ;
  - de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 18 mai 2010.
- 

#### **CE-2010-563-DEC FORMATION DU COMITÉ D'IMPLANTATION**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a autorisé, par sa résolution numéro CE-2010-364-DEC, la création d'un comité d'implantation pour la réalisation de la Maison des aînés à Terrebonne et a demandé à la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine de lui recommander les noms des personnes qui siégeront sur le comité;

ATTENDU QUE les membres de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine ont rencontré des personnes qui représentent à la fois le milieu et les différents secteurs de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ces personnes, après avoir pris connaissance de la vision de la Maison des aînés de la Ville de Terrebonne approuvée par le Comité exécutif, désirent faire partie du comité d'implantation de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2010-05-18/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la nomination des personnes qui siègeront sur le Comité d'implantation pour la réalisation de la Maison des aînés à Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité d'implantation pour la réalisation de la Maison des aînés à Terrebonne soit composé des personnes suivantes :

Nom	Organisme	Secteur
Mme Léona Denis	Citoyenne	Secteur Nord
M. André Benoit	Les amis de la pétanque	Secteur Vieux-Terrebonne
Mme Nicole Richeaudeau	Cercle des fermières	Secteur Ouest
M Patrick Malboeuf	Organisateur communautaire CSSS	
Mme Lorette Lachapelle	Université du 3 <sup>e</sup> âge	Secteur Centre
M. Robert Gagné	Citoyen	Secteur Est

Qu'un représentant de la table de soutien à domicile des Moulins soit invité à siéger au comité d'implantation.

Que la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine puisse s'adjoindre de toutes autres personnes qu'elle juge utile pour faire partie du comité d'implantation.

---

**CE-2010-564-DEC MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT / MAISON DES AÎNÉS DE TERREBONNE**

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2010-05-18/02 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant un mandat d'accompagnement dans le cadre de la consultation publique pour la Maison des aînés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, d'accepter l'offre de services de la firme Innovation Positionnement Socioéconomique (IPSE), datée du 14 mai 2010, pour accompagner ladite Commission dans le cadre de la consultation publique pour la Maison des aînés, le tout pour un montant n'excédant pas 21 500\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0143 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-565-DEC PLANTATION D'ARBRES / SECTEUR ROCH-JUTEAU / SECTEUR DU RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager de la Direction de l'entretien du territoire a présenté, à l'organisme Arbres Canada, un projet de plantation de boutures dans le secteur de la rue Roch-Juteau et du Ruisseau de Feu ;

ATTENDU QUE l'organisme Arbres Canada est prêt à accorder un montant de 13 125\$ à la Ville de Terrebonne pour la réalisation de ce projet et que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune contribue également au projet ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-497-DEC autorisation le projet dans le secteur Roch-Juteau ;

ATTENDU QU'un montant complémentaire de 8 000\$ est nécessaire pour assurer la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE le programme de plantation d'arbres prévoit dans le volet municipal la réalisation de projet permettant d'augmenter le patrimoine forestier sur des terrains municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif approuve le projet de plantation pour les secteurs du Ruisseau de Feu et de Roch-Juteau pour un montant de 8 000\$ financé par les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0146 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2010-0147, soumis par le trésorier, au montant de 8 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-626, soit accepté.

---

**CE-2010-566-REC      VENTE FORMELLE SUITE À UNE ADJUDICATION /  
GESTIONS VILLENEUVE INC. / LOT 3 148 918 /  
ROUTE 335 – BOIS-DES-FILION**

ATTENDU QUE le 5 novembre 2008, la Ville de Terrebonne a publié un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 732 131 et affectant le lot 3 148 918 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le 15 décembre 2008, la Ville de Terrebonne a adjugé ledit immeuble à Gestions Villeneuve inc., et a publié le certificat d'adjudication audit bureau de la publicité des droits sous le numéro 15 860 956 ;

ATTENDU QUE le délai d'un (1) an est expiré et qu'aucun acte de retrait n'apparaît à l'index aux immeubles (article 524 et 531, *Loi sur les Cités et Villes*) du lot ci-avant mentionné;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente formelle afin de devenir propriétaire irrévocable de l'immeuble (article 525 *Loi sur les Cités et Ville*);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de recommander au Conseil d'autoriser la vente formelle du lot numéro 3 148 918 du cadastre du Québec à la compagnie Gestions Villeneuve inc.

---

**CE-2010-567-DEC      CESSION POUR FINS DE RUES / LOTS 3 110 686,  
3 136 004 ET 3 936 412 / RUES JEAN, MOÏSE-  
PROULX ET LAMOTE / MME CLAIRE LAJEUNESSE**

ATTENDU QU'une problématique existe dans le secteur de la rue Jean (résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-887-DEC) puisqu'une partie de cette rue appartient à Mme Claire Lajeunesse-Lamothe et que des blocs de béton ont déjà été mis en place pour empêcher l'accès d'une partie de cette rue ;

ATTENDU QUE pour régler le problème de façon définitive, il y a lieu que la Ville de Terrebonne devienne propriétaire de la rue Jean;

ATTENDU QUE suite à des vérifications effectuées par la Direction du greffe et affaires juridiques, la propriétaire de la rue Jean (lot : 3 110 686), Mme Claire Lajeunesse est aussi propriétaire d'une partie des rues Moïse-Proulx (lot : 3 136 004) et Lamothe (Lot : 3 936 412) ;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec Mme Lajeunesse, cette dernière est désormais disposée à céder les parties des rues à la Ville de Terrebonne, tel qu'en fait foi la promesse de cession signée le 27 avril 2010 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession des lots numéros 3 110 686 (partie de la rue Jean), 3 136 004 (partie de la rue Moïse-Proulx) et 3 936 412 (partie de la rue Lamothe), tous du cadastre du Québec par Mme Claire Lajeunesse en faveur de la Ville de Terrebonne en considération d'un montant de 1\$;

Que Me Daniel Lafond, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de cession ; les frais et honoraires reliés à la rédaction et à la publication de l'acte de cession sont à la charge de la Ville de Terrebonne;

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession desdits lots.

---

**CE-2010-568-DEC      RENOUELEMENT DE L'ENTENTE / LES ŒUVRES  
DE GALILÉE / OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE  
MUNICIPALE**

ATTENDU QUE depuis le mois d'avril 2004, l'organisme Les Œuvres de Galilée opère la fourrière municipale de la Ville de Terrebonne par le biais d'une entente ;

ATTENDU QU'une révision de l'entente est requise afin de revoir certains éléments de l'opération de la fourrière municipale ainsi que le montant de la subvention versée par la Ville de Terrebonne à l'organisme pour la réalisation de cette activité ;

ATTENDU QU'un nouvel horaire et de nouvelles modalités de gestion entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec l'organisme Les Œuvres de Galilée concernant les conditions d'opération de la fourrière municipale de la Ville de Terrebonne au coût de 1 442,31\$ par semaine.

Que ladite entente, d'une durée d'un (1) an, débute le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Elle se renouvellera selon les conditions prévues à l'article 7.

---

**CE-2010-569-DEC      NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. François Crevier au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 7 juin 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2010-570-DEC NOMINATION / ARCHIVISTE / DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU l'affichage du poste d'archiviste à temps partiel à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer Mme Lydia Roberge au poste d'archiviste à temps partiel à la Direction du greffe et affaires juridiques, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2010-571-DEC NOMINATION / TECHNICIEN RÉSEAU INFORMATIQUE, SERVICE À LA CLIENTÈLE / DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien réseau informatique, service à la clientèle, à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer M. Jean-Philippe Castilloux au poste de technicien réseau informatique, service à la clientèle, à la Direction des technologies de l'information, à compter du 21 juin 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2010-572-DEC NOMINATION / RÉGISSEURE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la création du poste de régisseuse soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Mélanie Drapeau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Mélanie Drapeau à titre de régisseuse soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 5 juillet 2010, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de deux (2) semaines de congé sans solde au cours de la période estivale 2010. Que le salaire de Mme Drapeau soit fixé à l'échelon 2 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2010-573-DEC SOUMISSION / SURVEILLANCE DU CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'UN LARVICIDE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la surveillance du contrat pour l'épandage d'un larvicide (SOU-2010-33);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 avril 2010 à 11 h 02, à savoir :

Arbrevert inc.	59 428,69\$
Les Arrosages Simoneau	60 444,56\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Arbrevert inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 avril 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ARBREVERT INC.**, datée du 12 avril 2010, pour la surveillance du contrat pour l'épandage d'un larvicide, le tout pour un montant de 52 650\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0115 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-574-DEC      SOUMISSION / FAUCHAGE DE TERRAINS VACANTS  
ET DE BORDS DE CHEMIN**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le fauchage de terrains vacants et de bords de chemin (SOU-2010-65);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mai 2010 à 11 h 01, à savoir :

9064-2711 Québec inc. – Les Entreprises Mobile	21 606,03\$
Les Paysagistes Marjean inc.	22 900,64\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9064-2711 Québec inc. – Les Entreprises Mobile s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> juin 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9064-2711 QUÉBEC INC. – LES ENTREPRISES MOBILE**, datée du 13 mai 2010, pour le fauchage de terrains vacants et de bords de chemin, le tout pour un montant de 19 141,55\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0151 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-575-DEC      SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES – COLS  
BLEUS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes – cols bleus (SOU-2010-83);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 25 mai 2010 à 11 h 09, à savoir :

Unifx Uniforms	59 249,79\$
----------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Unifx Uniforms s'est avérée conforme selon le rapport daté du 27 mai 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **UNIFX UNIFORMS**, datée du 21 mai 2010, pour la confection d'uniformes – cols bleus, le tout pour un montant de 52 491,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0150 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-576-REC      SOUMISSION / ÉCLAIRAGE ROUTIER / RUES DU  
RUBIS, DE CAZAUX, DES MIÈGES, DE  
MONTPELLIER, DE NÎMES ET DE VERSAILLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux d'éclairage routier dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes et de Versailles ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 mai 2010, à savoir :

Lumidaire inc.	346 191,12\$
Néolect inc. / J.L. Le Saux ltée	361 101,80\$
Pierre Brossard ltée	375 438,03\$
Chagnon (1975) ltée	383 221,91\$
JNA Leblanc Électrique inc.	397 568,35\$
Fine Pointe Tech inc.	404 448,17\$
Électricité Pierre Marchand inc.	426 689,90\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 mai 2010 par M. Claude Monette, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.**, datée du 26 mai 2010, pour des travaux d'éclairage routier dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes et de Versailles, pour un montant de 306 703,11\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 451, 459 et 460. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0155 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-577-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX /  
TRAVAUX DE BORDURE ET PAVAGE / RUES DU  
RUBIS, DE CAZAUX, DES MIÈGES, DE  
MONTPELLIER, DE NÎMES ET DE VERSAILLES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de bordure et pavage dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes et de Versailles ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 mai 2010, à savoir:

Groupe Qualitas inc.  
LVM inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 54,83 à la firme Groupe Qualitas inc. et un pointage de 45,67 à la firme LVM inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe Qualitas inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de bordure et pavage dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes et de Versailles, pour un montant de 25 350\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 451, 459 et 460. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0153 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-578-DEC      MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /  
CONSTRUCTION DE BORDURE ET PAVAGE / RUES  
DU RUBIS, DE CAZAUX, DES MIÈGES, DE  
MONTPELLIER, DE NÎMES, DE VERSAILLES ET DE  
PLAISANCE**

ATTENDU QU'en vertu des résolutions numéros CE-2008-405-DEC et CE-2010-288-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme BPR-Triax pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de construction de bordure et pavage dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes, de Versailles et de Plaisance ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax pour la surveillance des travaux de construction de bordure et pavage dans les rues du Rubis, de Cazaux, des Mièges, de Montpellier, de Nîmes, de Versailles et de Plaisance, et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 48 195\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds des règlements d'emprunt numéros 385, 451, 459 et 460. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0154 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2010-579-DEC      SOUMISSION / LOCATION D'AUTOBUS POUR LES  
SORTIES ESTIVALES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'autobus pour les sorties estivales (SOU-2010-68);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mai 2010 à 11 h 02, à savoir :

Autocar Chartrand inc.	30 273,08\$
Sabem S.E.C.	31 571,14\$
Autobus Terremont ltée	32 677,31\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Autocar Chartrand inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 mai 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;



Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOCAR CHARTRAND INC.**, datée du 14 mai 2010, pour la location d'autobus pour les sorties estivales, le tout pour un montant de 26 820\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0142 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-580-DEC      SOUMISSION / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS  
ET APPELS D'OFFRES / TRAVAUX AUX PARCS-  
ÉCOLES DU BOISÉ ET DE L'ORÉE-DES-BOIS ET LE  
PARC DU BOISÉ**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et les appels d'offre pour des travaux aux parcs-écoles du Boisé et de l'Orée-des-Bois et le parc du Boisé ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement, à savoir:

Nacev Consultants inc.  
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 28,6 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 27,1 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et les appels d'offre pour des travaux aux parcs-écoles du Boisé et de l'Orée-des-Bois et le parc du Boisé, pour un montant de 48 250\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 435 et 467. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0152 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-581-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS,  
PROGRAMME 2010 – LOT 5 – AMÉNAGEMENT DU  
STATIONNEMENT DU PARC CHARLES-BRUNEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 5 – aménagement du stationnement du parc Charles-Bruneau ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mai 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	161 306,95\$
Paysagiste S. Forget inc.	175 709,89\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	175 813,15\$
Pavage des Moulins inc.	184 726,48\$
Entrepreneurs Bucaro inc.	189 782,38\$
Entreprise de Pavage Dion inc.	191 994,96\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 31 mai 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 5 – aménagement du stationnement du parc Charles-Bruneau, pour un montant de 142 907,60\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0156 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-582-DEC      DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UNE PARCELLE  
DE TERRAIN / VILLE DE CHARLEMAGNE**

ATTENDU la lettre du 19 mai 2010 du maire de la Ville de Charlemagne adressée au maire de la Ville de Terrebonne concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées dans la ville de Terrebonne par voie d'annexion dans le cadre du projet d'implantation du train de l'est ;

ATTENDU QUE ces deux (2) parcelles de terrain, d'une superficie de 1 741,5 m.c., situées sur le territoire de la Ville de Terrebonne, entre la voie ferrée et le territoire de la Ville de Charlemagne, est requise pour le projet d'implantation du train de l'est (train de banlieue) ;

ATTENDU QU'afin d'éviter un long processus de modification du schéma d'aménagement de la MRC les Moulins et des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, la Ville de Charlemagne demande d'annexer à son territoire ces deux (2) parcelles de terrain ;

ATTENDU QUE le procureur de la Ville de Terrebonne s'est montré favorable à cette solution afin de permettre la réalisation du projet dans les meilleurs délais ;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Terrebonne attend depuis de nombreuses années la réalisation du train de banlieue ;

ATTENDU QUE l'annexion de ces deux parcelles de terrain ne cause aucun préjudice à la Ville et que celle-ci n'en subira aucune perte financière ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif informe la Ville de Charlemagne de son accord concernant l'annexion, par la Ville de Charlemagne, de deux (2) parcelles de terrain, d'une superficie de 1 741,5 m.c., situées entre la voie ferrée et le territoire de la Ville de Charlemagne.

---

**CE-2010-583-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h25.

---

Président

---

Secrétaire